

Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu



Saint-Sauveur-Camprieu

REHABILITATION DU LAC DU DEVOIS

Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement

PIECE G : DECISION A L'ISSUE DE L'EXAMEN AU CAS PAR CAS



ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Janvier 2022

LE PROJET

Client	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
Projet	Réhabilitation du lac du Devois
Intitulé du rapport	Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement
Pièce du dossier	Pièce G : Décision à l'issue de l'examen au cas par cas

LES AUTEURS

	<p>Cereg Ingénierie Sud-Ouest – 2 rue Pasteur – 12 000 RODEZ Tel : 05.65.75.51.41 - rodez@cereg.com www.cereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg - 2021-CISO-000121

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Août 2021	Cyril CRANSAC	Jacques de la Rocque	Version minute initiale
V2	Octobre 2021	Alice PLAULT	Cyril CRANSAC	Version déposée
V3	Janvier 2022	Alice PLAULT	Cyril CRANSAC	Intégration des remarques

Certification



La pièce G a pour objectif de rappeler si le projet a relevé d'un examen au cas par cas conformément à l'article R122-3 du Code de l'Environnement. Y est jointe la décision correspondante, assortie, le cas échéant, de l'indication des modifications apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé cette décision.

DOSSIER DE DEMANDE



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réhabilitation du lac du Devois sur la commune de Saint-Sauveur-Camprieu

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
- N°10 "Canalisation cours d'eau"	N°10 : La longueur d'influence du plan d'eau est supérieure à 100 m (environ 290 ml)
- N°25 "Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial"	N°25 : projet de curage des alluvions supérieure à 2 000 m ³ (environ 12500 m ³ à réévaluer avec des levés bathymétriques en cours de réalisation)
	Projet soumis à la réglementation IOTA "nomenclature eau" et déclaration d'antériorité

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune, gestionnaire et propriétaire du plan d'eau et du barrage sur la rivière du Bonheur, souhaite réaliser, après vidange complète de la retenue, des travaux de curage du plan d'eau (actuellement en quasi-totalité pleine par les sables et les graviers) ainsi que des travaux de réfection du barrage pour garantir la pérennité de la structure et améliorer le système de vidange. Le curage va demander extraction de plus de 10 000 m³ d'alluvions accumulées et est donc concerné par la rubrique n°25. La rubrique 10 est également visé car le plan d'eau est situé sur cours d'eau et le profil sera donc modifié sur plus de 100 ml.

4.2 Objectifs du projet

- Reconnaissance d'antériorité de l'ouvrage (régularisation administrative)
- Amélioration du dispositif de vidange de la retenue
- Amélioration du site de baignade et de pêche (à ce jour le comblement de la retenue rend ces usages difficiles)
- Sécurisation des aménagements par réfection de la structure de l'ouvrage créant la retenue d'eau (ouvrage présentant des infiltrations d'eau et des dispositifs de vidange non fonctionnels)
- Amélioration de la sécurité des piétons (implantation d'une passerelle sur la digue afin de sécuriser le tour piéton du lac qui passe actuellement par le pont étroit de la route départementale)

Le dossier annexe 7 présente de manière plus détaillée le projet et la zone d'étude.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales phases de travaux du projet sont les suivantes :

Première phase :

- Pêche de sauvegarde de la faune piscicole
- Aménagement d'un dispositif de filtration des eaux en aval de la retenue
- Vidange à faible débit en fonction de l'hydrologie du cours d'eau (ruisseau du Bonheur)
- Batardage du cours d'eau en 1/2 lit dans la retenue (selon la zone de curage)
- Curage d'environ 12500 m³ (à confirmer avec bathimétrie) et restitution au milieu (secteur défini avec les acteurs locaux : mairie, syndicat de bassin, Parc national des Cévennes)
- Réfection de la vanne principale
- Remise en eau progressive de la retenue

Deuxième phase :

- vidange selon un principe similaire à la phase 1
- Réfection du génie civil du barrage (reprise de l'ancrage et étanchéification)
- Aménagement de la passerelle (si étude technique finalisée)
- Remise en eau progressive de la retenue

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation le projet demandera :

- une veille et un entretien de la retenue et des aménagements connexes
- la réalisation de la vidange et du curage régulier lorsque cela sera nécessaire (uniquement sur la zone amont de la retenue et à des volumes inférieurs à 2 000 m³/an)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- évaluation environnementale cas par cas
 - dossier "loi sur l'eau" au titre des articles L-214-1 et suivants du Code de l'environnement (procédure d'autorisation)
 - dossier d'incidence du projet sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000 (intégré au dossier loi sur l'eau)
 - dossier de reconnaissance d'antériorité de l'ouvrage selon les articles L.214-6, R.214-51 à R.214-53 du Code de l'Environnement (intégré au dossier loi sur l'eau)
- Le projet et les dossiers règlementaires ont fait l'objet d'échanges de cadrages avec les services de la DDM du Gard.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface au miroir	- 1.75 ha
- Volume d'eau stocké	- 30 000 à 40 000 m ³ (selon remplissage par les alluvions)
- Hauteur ouvrage	- 4.5 m
- Largeur déversante	- 20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Saint-Sauveur-Camprieu
INSEE 30297

Lieu dit: Le Devois

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 29 ' 33 " 85 Lat. 44 ° 6 ' 52 " 93

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein de la ZNIEFF type 2 : 910011858 Massif de l'Aigoual et du Lingas A proximité immédiate de: - 910011847: Forêt de la haute vallée du Trévezel - 910011846: Tourbière de la vallée du Bonheur
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune en zone montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé au sein du bien UNESCO: Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Situé à 200m environ de la ZSC/ FR9101371 Massif de l'Aigoual et du Lingas - Situé à 150m environ de la ZPS: FR9110033 Les Cévennes
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Situé à 450m environ du site classé: SC2005082401 Abîme de Bramabiau et ses abords

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement en eau n'est prévu dans le cadre du projet et de l'exploitation du barrage (fonctionnement du barrage en surverse)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'extraction plus de 10 000 m ³ pour le curage complet de la retenue. L'analyse sédimentaire a montré le dépassement des seuils S1 de la réglementation "loi sur l'eau". Les sédiments seront donc extraits (pas de restitution à l'aval) et valorisés à proximité (remblaiement, reprise de chemins forestiers... en concertation avec le Parc national des Cévennes) Dans le cadre de son exploitation future, le projet prévoit une extraction annuelle inférieure à 2 000 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, aucun changement à la situation actuelle n'est prévue par le projet. Conservation de la même emprise de plan d'eau actuelle. Les perturbations, principalement la faune et les habitats aquatiques, peuvent être lors de la phase travaux (vidange, curage, travaux sur l'ouvrage dans l'emprise du plan d'eau)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors site Natura 2000 et n'aura donc pas d'incidence sur les habitats. Pour les espèces, le site est situé à proximité de sites Natura 2000 et peut donc avoir une incidence, uniquement en phase travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. (trafic supplémentaire limité lors de la phase travaux des engins de chantier)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (bruit limité lors de la phase de travaux)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (hors périmètre).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures sont indiquées dans le document de présentation du projet annexé au cerfa. L'enjeu réside dans la préservation des espèces et des habitats aquatiques lors de la phase de travaux. Toutes ces mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront étudiées dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale selon la loi sur l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux autour du projet sont essentiellement liés à la préservation des habitats et des espèces aquatiques. Ces enjeux seront pris en compte dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale selon la loi sur l'eau à laquelle le projet est soumis.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Dossier de présentation synthétique du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

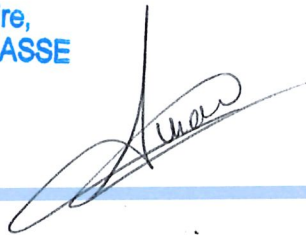
Saint Sauveur Camprieu

le,

27/05/2021.

Signature

Le Maire,
Nicole AMASSE



REPONSE DU SERVICE INSTRUCTEUR





**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service eau et risques
Guichet Unique de l'Eau**

Dossier suivi par : Frédéric RIBIERE
Tél. : +33 4 66 62 62 56
Mèl : frederic.ribiere@gard.gouv.fr

**La préfète
à
COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
HOTEL DE VILLE
30750 ST SAUVEUR CAMPRIEU**

Nîmes, le **21 SEP. 2021**

Objet : Avis cas par cas au titre L122-1-IV : Travaux de réhabilitation du lac du Devois sur la commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
Réf. : 30-2021-00395

Le lac du Devois sur la commune de Saint Sauveur Camprieu a une surface d'environ 1,75 ha, il est constitué d'un barrage déversant de 20 m de largeur sur 4,5 m de hauteur il possède un volume de 40 000 m³. Il intercepte le ruisseau du Bonheur. Il constitue un obstacle à la dévalaison des sédiments.

Considérant que la réalisation du lac du Devois date des années 1970, elle est antérieure à la loi sur l'eau ;

Considérant que le barrage n'est pas classé au titre de la rubrique 3250 de la nomenclature de l'article R214-1 du code de l'environnement. En effet, bien qu'il ait une hauteur supérieure à 2 m et qu'il existe plusieurs habitations à moins de 400 m de l'ouvrage, le volume de la retenue d'eau est inférieur à 50 000 m³ ;

Considérant que les travaux tels que décrits dans le dossier sont des travaux d'entretien courant ;

Considérant que le dossier présenté prend en compte l'avis du service eau et risques émis le 21 février 2021 ;

Considérant que le projet répond à plusieurs critères présents dans le tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement pour l'examen au cas par cas ;

Considérant que les critères visés ci-dessus restent très en deçà des seuils nécessitant une évaluation environnementale.

En l'état, sous réserve du respect des prescriptions relatives à la réalisation des travaux, à l'analyse de leurs incidences et au choix des solutions les moins impactantes pour le milieu, dans le respect des informations délivrées dans l'avis du 21 février 2021, le projet de vidange et réhabilitation du barrage n'est pas soumis à évaluation environnementale. Il appartient néanmoins au pétitionnaire de déposer le


dossier indiqué dans l'avis sus-visé, joint en annexe de la présente décision, et d'obtenir l'accord du Préfet avant tout démarrage des travaux correspondants.

Le présent courrier n'est qu'un avis basé sur les éléments que vous avez transmis. Il ne constitue en aucun cas un récépissé de déclaration ou une décision d'autorisation.

Le service eau et risques se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant votre projet.

La préfète,

Le chef du service eau et risques



Vincent COURTRAY

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)